



**FRANCE**

# L'exécutif veut mettre fin aux dérives sur les fraudes à l'apprentissage

**Une demi-douzaine de fermetures d'établissements d'enseignement supérieur privés sont dans les tuyaux, assure le ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou.**

**Alain Ruello**

Alors que le projet de loi relatif à la lutte contre la fraude sociale et fiscale revient à l'Assemblée le 24 février, l'attention s'est surtout focalisée sur le travail au noir côté entreprises. Le texte aborde un autre champ, celui de la formation professionnelle, que le gouvernement entend traiter avec la même « détermination », affirme le ministre du Travail. Dans le viseur de l'exécutif figurent en priorité les dérives dans l'apprentissage qu'il estime à 650 millions par an sur un total de 1 milliard si l'on inclut les autres dispositifs, le compte personnel de formation ou la formation pour les chômeurs.

Pour leur plus grande part, ces dérives dans l'apprentissage se concentrent dans l'enseignement supérieur privé dont les établissements se sont multipliés depuis la réforme de 2018. Débordant les capacités de contrôles de l'administration ou des opérateurs de compétences, nombre de ces écoles ont profité de l'afflux d'argent public pour recruter des jeunes à tout va. Sans que la qualité des formations ne suive ou que les étudiants soient aidés pour trouver un employeur. Dans certains cas en cours d'instruction, les manquements ont pris une tournure pénale, détournement de fonds ou enrichissement personnel par exemple.

Pour prouver la détermination de l'exécutif, Jean-Pierre Farandou

et son alter ego de l'Enseignement supérieur, Philippe Baptiste, ont médiatisé un déplacement à la préfecture d'Ile-de-France, jeudi. L'objet de ce déplacement ? Echanger avec les agents chargés de traquer les fraudeurs et présenter la cellule chargée de recaser les apprentis lorsque leur centre de formation (CFA) est fermé.

## Fermetures de CFA

En l'espèce, cette cellule va devoir trouver une solution pour 800 apprentis d'EBM Business School, ont précisé les deux ministres lors d'un point de presse, sans plus de détail. Qualité pédagogique déplorable, contrats de travail déconnectés des formations, dépenses non rattachables à la formation... les manques par rapport aux obligations légales des CFA sont tels que l'administration a retiré la déclaration d'activité de l'établissement, selon nos informations. L'arrêté en ce sens est assorti d'une demande de redressement de 9,5 millions. Contacté, l'avocat d'EBM n'a pas pu répondre à notre sollicitation.

Une demi-douzaine de fermetures de CFA du supérieur pourraient suivre d'ici à la fin du semestre pour des dérives estimées de quelques millions à quelques dizaines de millions selon les dossiers. « Des contrôles d'une telle ampleur, cela n'a jamais été fait, assure Jean-Pierre Farandou. *Tout cela est difficile à quantifier, mais on sait très bien que les organismes douteux mènent des campagnes marketing coûteuses au détriment de la formation pour recruter des apprentis sans avoir les entreprises pour les employer en face.* »

Pour augmenter les recouvre-

ments, des mesures conservatoires vont être renforcées, d'autres feront l'objet d'amendements au projet de loi pour faire jouer la solidarité financière des dirigeants, accélérer les retraits des déclarations d'activité, obliger à disposer de locaux, publier les sanctions... « On va aussi obliger tous ces organismes à être transparents sur leur taux d'abandon en cours de formation, de réussite aux examens et, le plus important, d'insertion professionnelle. Ces indicateurs de performances seront recoupsés », ajoute le ministre du Travail, promettant une sanction administrative en cas de communication trompeuse.

Déjà bien entamés par la Caisse des Dépôts qui gère le dispositif, les contrôles autour de l'usage du compte personnel de formation vont également s'intensifier, côté organismes de formation. Mais aussi des titulaires, au travers de combines dites de « cashback » pour récupérer l'argent de leurs comptes en espèce. L'objectif est d'identifier pour 70 millions de plus les fraudes. ■

**Pour leur plus grande part, ces dérives se concentrent dans l'enseignement supérieur privé dont les établissements se sont multipliés depuis la réforme de 2018.**